Le certificat de collecte sélective

atteste que le Point de collecte à qui vous avez confié vos lampes, tubes, DEEE professionnels ou petits appareils extincteurs usagés, s'engage à les remettre à la filière de recyclage sous le contrôle de Récylum*.

> Conservez-le une fois dûment rempli et signé.

Détenteur du déchet Coordonnées ou cachet Nom

Adresse

Code postal

Ville

Remarques

(Détenteur ou Point de collecte)

Génarateur rayons X Marque:

S/N:

CERTIFICAT DE COLLECTE SÉLECTIVE

des lampes, DEEE profesionnels et petits appareils extincteurs.









Point de collecte

Coordonnées ou cachet

Nom MAISON DENTAIRE

Adresse

Code postal

Ville



Le Point de collecte déclare avoir reçu ce jour :

- □ Tubes fluorescents/LED kg nb d'unités
- ☐ Lampes fluocompactes/LED kg nb d'unités DEEE professionnels kg ...1.... nb d'unités
- ☐ Petits appareils extincteurs kg nb d'unités

et s'engage à les confier à la filière de recyclage Récylum*

Date Signature